

Les opérateurs du commerce extérieur

Année 2025

Publié le 08/04/2026

En 2025, pour la troisième année consécutive, le nombre de sociétés « résidentes » (unités légales) est en recul (- 700 opérateurs), après une hausse très marquée en 2022 (+6 200 opérateurs). On dénombre ainsi 124 200 opérateurs « résidents » en 2025.

Cette notion de sociétés « résidentes » exclut les sociétés étrangères non immatriculées au registre du commerce et des sociétés (« non-résidentes ») afin de refléter au mieux l'activité industrielle et commerciale sur le territoire économique de la France.

En 2025, la dynamique des opérateurs non-résidents se poursuit (+4 100 après +9 600 en 2024).

Au total, le nombre d'opérateurs exportant depuis la France poursuit en 2025 la dynamique haussière observée ces dernières années. On dénombre ainsi 154 300 opérateurs en 2025 contre 150 900 en 2024, soit une hausse de 3 400. Cette variation résulte de la cessation de l'activité d'exportation de 37 900 opérateurs (« sortants ») tandis que 41 300 nouveaux exportateurs (« entrants ») sont comptabilisés.

Les 100 premiers opérateurs (soit moins de 0,1 % des opérateurs) représentent 40 % du montant total exporté en 2025, comme l'année précédente. Le nombre d'opérateurs exportateurs vers l'Union européenne est en forte augmentation (+ 1,5 %, soit 1 200 de plus qu'en 2024), ainsi que vers l'Amérique (2 400 de plus qu'en 2024). À l'inverse, ils sont moins nombreux à exporter vers l'Europe hors UE (-1,8 %, soit 1 200 de moins qu'en 2024).

Par taille d'entreprise, les grandes entreprises représentent moins de 0,4 % du nombre total d'entreprises exportatrices, mais réalisent 55 % des exportations de biens en 2025. À l'inverse, les PME et microentreprises, qui représentent 95 % des entreprises exportatrices, ne réalisent que 11 % des ventes à l'étranger.

Les opérateurs du commerce extérieur à l'exportation

Le nombre d'opérateurs « résidents » recule à nouveau en 2025

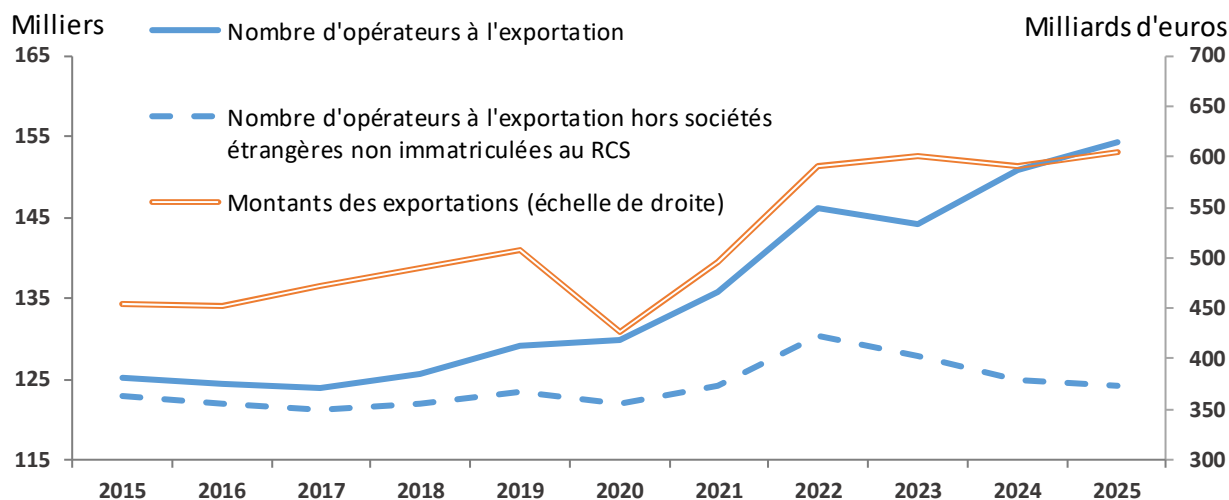
Le nombre des exportateurs « résidents » en France est en baisse en 2025 pour la troisième année consécutive (-700 unités légales, après -3 000 unités légales en 2024 et -2 500 unités légales en 2023 ; figures 1.A et 2). On dénombre ainsi 124 200 exportateurs « résidents » en France en 2025. Ce recul est observé pour l'ensemble des grands secteurs d'activité sauf dans les services (figure 1C), et il concerne les unités légales de plus de 20 salariés, tandis que le nombre d'opérateurs résidents de moins de 20 salariés est en légère hausse en 2025 (figure 1.B).

Le nombre d'exportateurs en France y compris les « non-résidents » rebondit nettement en 2025

En 2025, le nombre total d'exportateurs de biens enregistré en France¹ progresse pour la deuxième année consécutive : après avoir augmenté de 6 700 unités en 2024, il augmente de 3 400 en 2025 pour s'établir à 154 300 (figure 1.A). Il s'agit d'une hausse de même ampleur que la moyenne observée depuis 2014, loin derrière l'année 2022 où le nombre d'exportateurs avait enregistré une augmentation record de 10 200 unités. Du fait de ces hausses récentes, le nombre d'exportateurs en 2025 est le plus important des dix dernières années (+ 23 % par rapport à 2015). Cependant, cette hausse globale intervient alors que le nombre d'exportateurs « résidents » recule légèrement (de 700 unités). Elle est en effet portée par la dynamique des sociétés « non-résidentes », qui ne sont pas immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS), et sont pour l'essentiel des sociétés du secteur du commerce, de moins de 20 salariés et dont le siège social est situé en Chine (figures 1.B et 1.C). Ainsi, le nombre d'opérateurs étrangers « non-résidents » progresse nettement en 2025 (+4 100 unités, après +9 600 unités en 2024).

Après avoir baissé de 1,6 % en 2024, le montant total exporté rebondit de 2,2 % sur l'année 2025, pour atteindre 604,8 milliards d'euros (figure 1.A). Il s'agit du montant exporté le plus important depuis 10 ans.

1.A ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'OPÉRATEURS À L'EXPORTATION ET DES MONTANTS EXPORTÉS



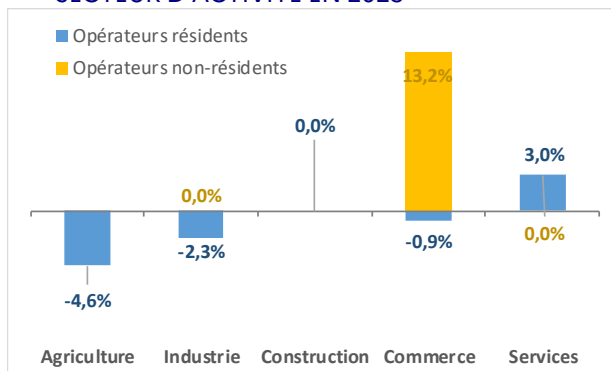
Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

¹ Dans toute cette publication, les nombres d'opérateurs et les montants d'exportations associés englobent, sauf indication contraire, les unités légales enregistrées en France dans le répertoire Sirene. Sont notamment exclues de ces statistiques, les unités légales monégasques (encadré 1).

1.B ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS PAR TRANCHE D'EFFECTIFS EN 2024

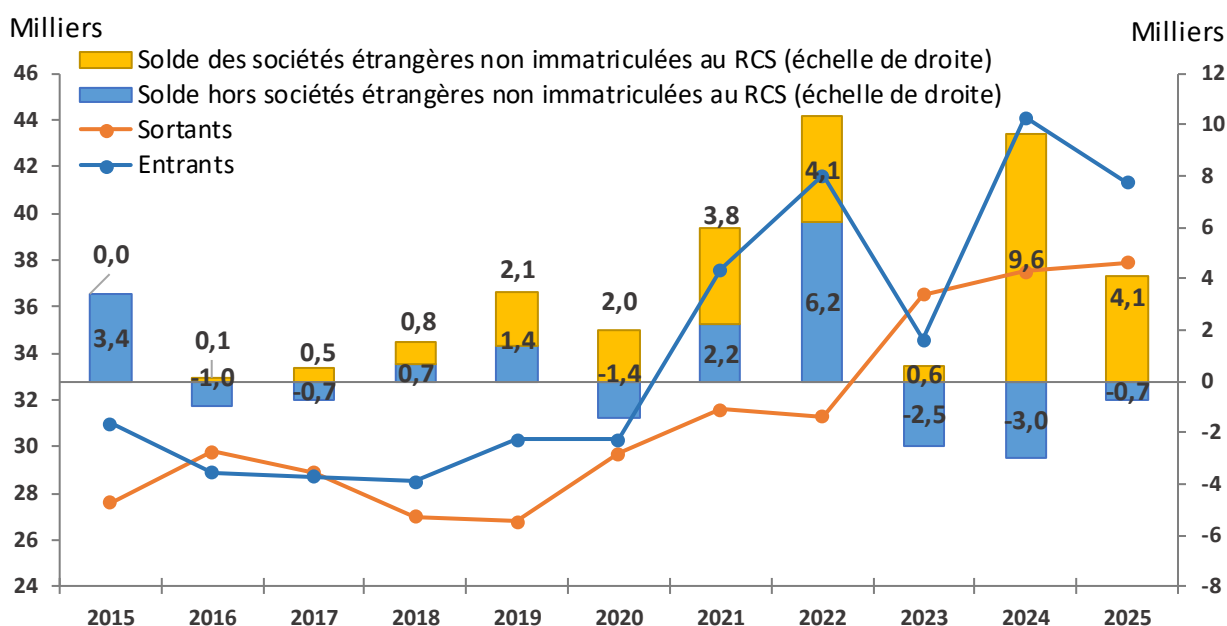
Catégorie	Opérateurs résidents	Opérateurs non-résidents
Moins de 20 salariés	20%	15,4%
De 20 à moins de 250 salariés	-3,0%	0,0%
Au moins 250 salariés	-4,8%	0,0%

1.C ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2025



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS « ENTRANTS » ET « SORTANTS » À L'EXPORTATION



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Nette baisse du nombre d'exportateurs « entrants » et légère hausse du nombre de « sortants »

En 2025, environ 41 300 opérateurs commencent ou reprennent une activité d'exportation, alors qu'ils n'exportaient pas en 2024 (figure 2). À l'inverse, 37 900 exportateurs en 2024, n'ont effectué aucune exportation en 2025. Cela représente, respectivement, 2 800 exportateurs « entrants »² de moins qu'en 2024, et 400 exportateurs « sortants »² de plus. Le taux d'exportateurs « sortants » est stable, à 25%, de 2024 à 2025, et celui des « entrants » diminue, passant de 29 % à 27 % sur la même période.

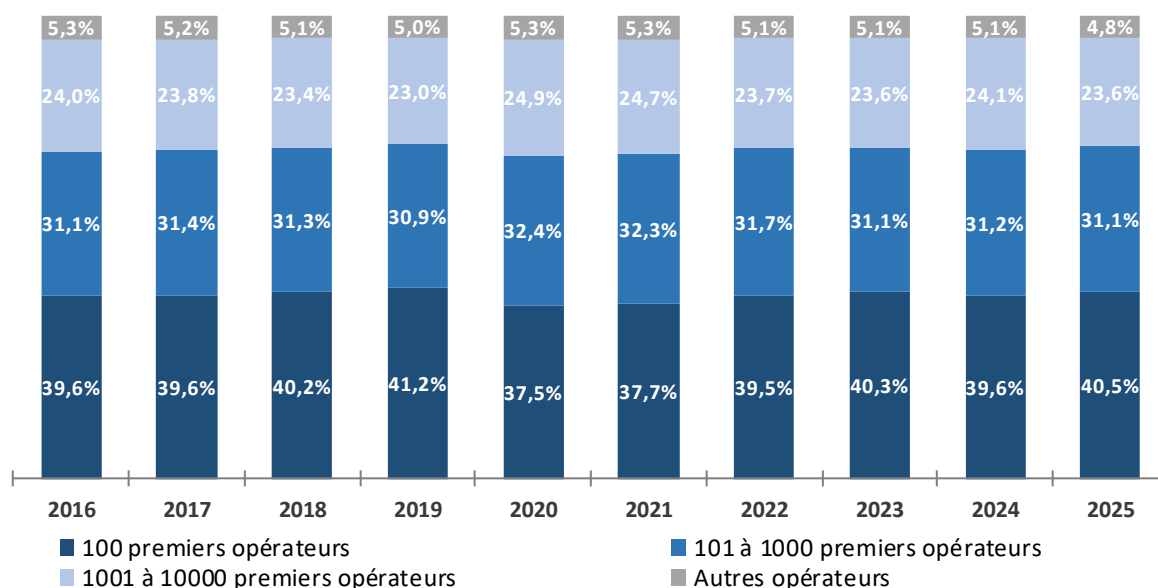
Un appareil exportateur français un peu plus concentré

En 2025, la part des 100 premiers exportateurs (qui représentent moins de 0,1 % du nombre total d'exportateurs) dans le total des montants exportés est de 40,5 %. Après le recul observé pendant la crise sanitaire, de 41,2 % en 2019 à 37,9 % en 2020, cette part se maintient depuis 2022 autour de 40 %, renouant ainsi avec les niveaux de 2016-2019 (figure 3). Les 1 000 premiers (moins de 1 % des exportateurs), concentrent 72 % des valeurs exportées (soit un point de plus qu'en 2024), ce qui représente en moyenne 433 millions d'euros d'exportations par opérateur sur l'année. À l'opposé, les opérateurs classés au-delà du 10 000^e rang (93 % des exportateurs) réalisent seulement 5 % des ventes à

² Cf. Encadré 1 pour les définitions.

l'étranger (proportion stable sur les 10 dernières années), pour un montant annuel moyen d'environ 201 milliers d'euros par opérateur.

3. CONCENTRATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR FRANÇAIS SELON LA PART DU MONTANT EXPORTÉ

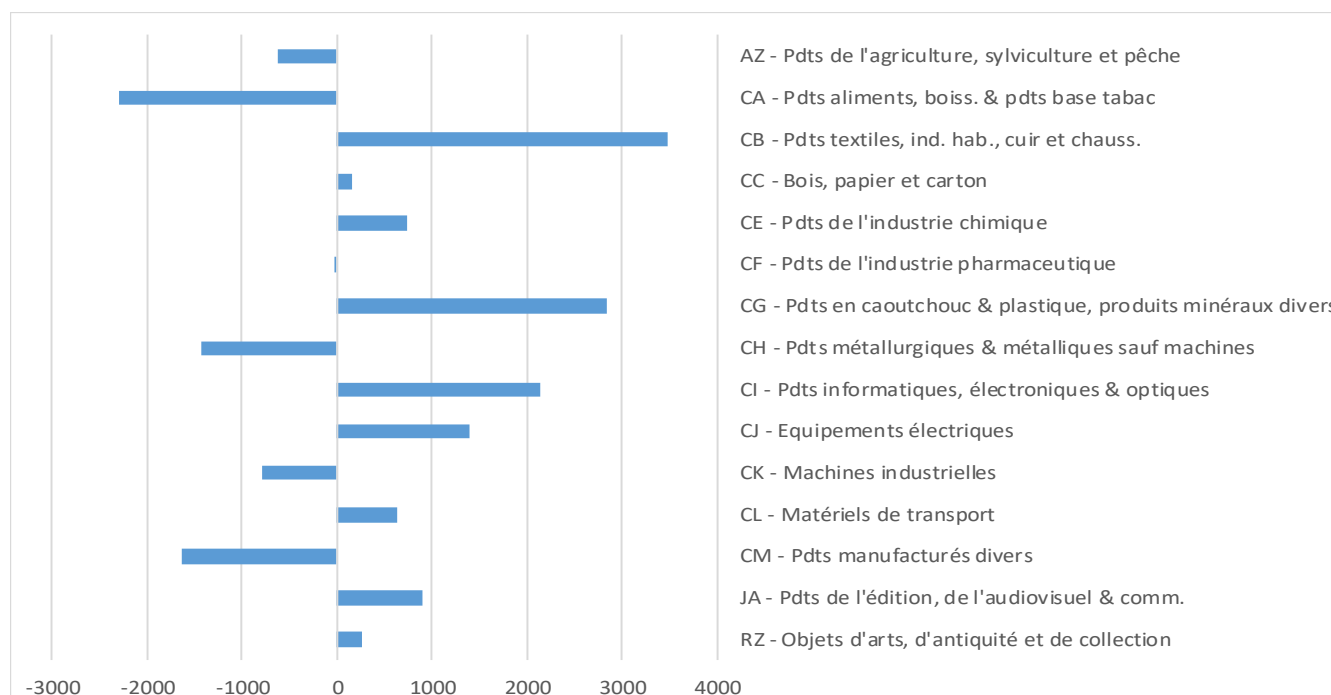


Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Sur l'année, le nombre d'opérateurs augmente pour la plupart des produits exportés

En répartissant les opérateurs selon la nature des produits échangés (figure 4), leur nombre augmente pour la majorité des familles de produits mais plus particulièrement pour les produits textiles (+3 500), les produits en caoutchouc et plastique (+2 800), ainsi que les produits informatiques, électroniques et optiques (+2 100). À l'inverse, le nombre d'exportateurs diminue pour les produits alimentaires (-2 300), les produits métallurgiques (-1 600), ainsi que les produits manufacturés divers (-1 600).

4. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA NATURE DES PRODUITS ÉCHANGÉS³ (A38)



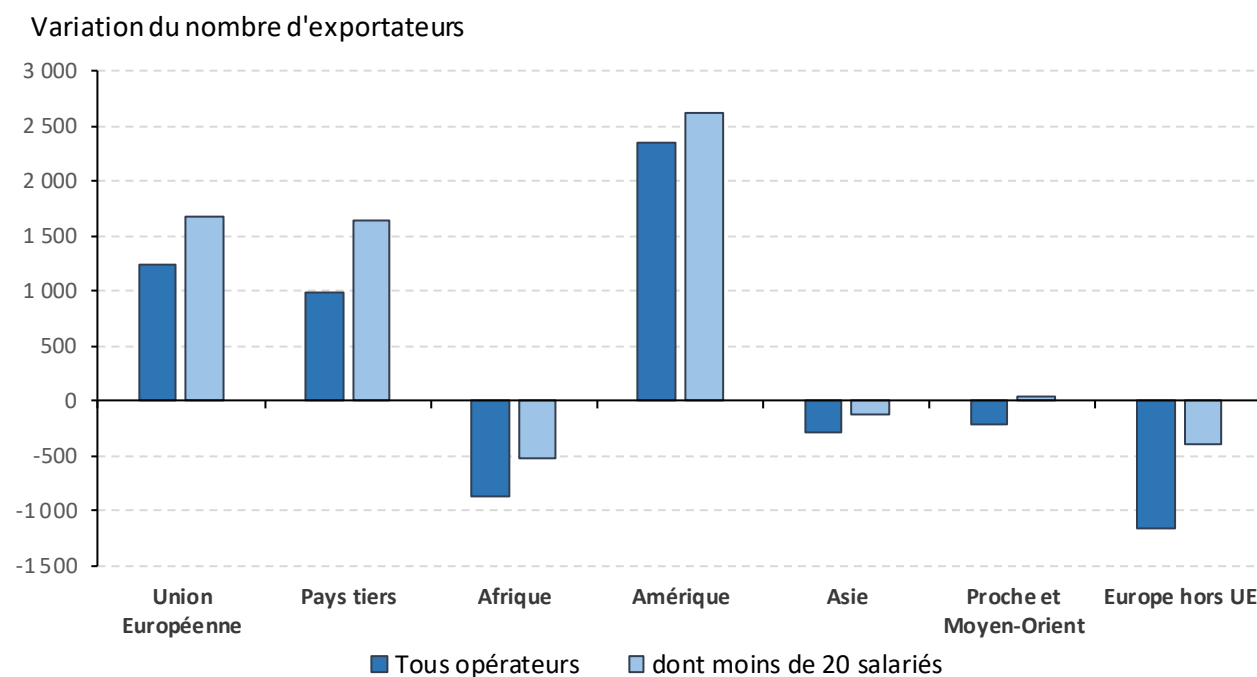
Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

³ Seuls les 15 principaux produits au niveau A38 de la nomenclature agrégée (cf. Encadré 1) sont représentés.

Par zone géographique, le nombre d'exportateurs augmente vers l'Amérique et l'Union européenne

En 2025, le nombre d'exportateurs qui échangent avec l'Union européenne (UE) s'accroît de 1 200, et il augmente légèrement vers les zones « tierces », c'est-à-dire en dehors de l'UE. Cette augmentation est due à une hausse du nombre d'exportateurs vers l'Amérique (+ 2 400), tandis qu'une baisse du nombre d'exportateurs est enregistrée vers l'Europe hors UE (- 1 100) et vers l'Afrique.

5. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA DESTINATION GÉOGRAPHIQUE ET LA TAILLE



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Encadré 1 : méthodologie, définitions et nomenclatures

1. Définitions

Les opérateurs désignés dans cette publication comme « non-résidents » sont des sociétés étrangères qui exportent des biens depuis la France. Ces sociétés sont enregistrées au répertoire Sirene car elles réalisent des opérations qui relèvent de la TVA en France. Cependant, elles ne sont pas immatriculées au registre du commerce et des sociétés (RCS) et ne possèdent pas d'établissement stable sur le territoire national. Elles sont repérées grâce à la catégorie juridique 3220 (cf. <https://www.insee.fr/fr/information/2028129> pour plus de détails). À l'inverse, on désigne comme **résident**, un opérateur enregistré au répertoire Sirene et au RCS, repéré par une catégorie juridique différente de 3220.

On appelle « entrant » un opérateur ou une entreprise qui réalise au moins une exportation au cours de l'année N mais qui n'exportait pas l'année N-1.

On appelle « sortant » un opérateur ou une entreprise qui a réalisé au moins une exportation au cours de l'année N-1 mais qui n'exporte plus l'année N.

Le taux d'exportateurs « entrants » (respectivement « sortants ») pour l'année N est défini comme le nombre d'opérateurs « entrants » (resp. « sortants ») de l'année N rapporté au nombre total d'exportateurs de l'année N.

Un pays tiers (resp. zone tierce) correspond à un pays (resp. zone) se situant hors Union européenne.

2. Concepts

Le périmètre du bilan sur les opérateurs du commerce extérieur concerne tous les échanges de biens déclarés de la France vers des pays de l'Union européenne ou des pays tiers. **Les opérateurs sont comptabilisés en unités légales** : un numéro Siren affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond donc pas nécessairement à la **notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008** (cf. encadré 2), qui elle est utilisée dans l'analyse par taille des entreprises.

S'agissant des flux à l'intra-UE, à compter du 1^{er} janvier 2022, la Déclaration d'échanges de biens (DEB) a été remplacée par deux procédures de collecte séparées : l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) et l'état récapitulatif TVA concernant les livraisons de biens intra-UE. Tous les opérateurs qui ont exporté des biens vers l'Union européenne sont tenus de déposer un état récapitulatif TVA concernant ces livraisons de biens intra-UE. De plus, les opérateurs qui sont enquêtés sont soumis à l'obligation de réponse à l'enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) (cf. pour plus de détails : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/comment-remplir-sa-reponse-lenquete-mensuelle-statistique-sur-les-echanges-de-biens-intra-ue>).

S'agissant des flux vers les pays tiers, ils sont identifiés à partir des Documents Administratifs Uniques (DAU) déposés par les opérateurs auprès de la Douane, en amont du franchissement de la frontière par la marchandise (cf. pour plus de détails : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/liimport-ou-export-une-obligation-declarer-sa-marchandise>).

3. Nomenclatures

Les DAU et l'enquête EMEBI collectent l'information sur les produits exportés selon la Nomenclature Combinée à 8 chiffres (NC8). Cette nomenclature est le prolongement au sein de l'Union européenne du Système harmonisé (SH), nomenclature internationale. Elle se décompose en environ 10 000 rubriques. Les données statistiques sur les opérateurs sont diffusées selon les regroupements A38 et A129 qui sont des nomenclatures utilisées par les comptes nationaux européens.

4. Changements méthodologiques à compter de 2022

À compter de la publication se rapportant au nombre d'opérateurs à l'exportation en 2022, **la méthodologie d'estimation des caractéristiques des opérateurs exportant à l'intra-UE mais qui sont en dehors de l'échantillon de l'enquête EMEBI a évolué**. En effet, afin de prendre en compte la mise œuvre de l'EMEBI qui a induit la suppression du seuil déclaratif à 460 000 euros à partir du 1^{er} janvier 2022, un changement méthodologique a été effectué. Le pays de destination des biens est estimé par celui de l'acquéreur déclaré par l'opérateur dans son état récapitulatif fiscal. La méthode du plus proche voisin est utilisée pour estimer au mieux les biens exportés par les opérateurs qui ne sont pas enquêtés. Cette méthode implique de regrouper tous les opérateurs en fonction de leur activité économique. Les facteurs de distribution sont calculés au niveau des groupes d'activité (code APE) au niveau du pays de destination et en considérant les opérateurs enquêtés pour lesquels des données par produit sont disponibles. Les biens exportés sont estimés pour les opérateurs non enquêtés en fonction du groupe d'activité économique auquel ils appartiennent. Il est supposé que tous les opérateurs appartenant au même groupe d'activité ont des schémas commerciaux similaires. Elle remplace la méthode "just above threshold trade" qui repose sur l'hypothèse que la distribution des échanges commerciaux par pays et nature de produits des opérateurs qui sont sous le seuil est similaire à celle qui est observée pour les opérateurs qui ont des montants d'échanges dans un intervalle au-dessus mais proche de ce seuil.

Ces changements méthodologiques concernent les répartitions par produit (graphique 4) et par zone géographique (graphique 5).

Ce changement de méthodologie ne concerne que les données intra-UE, la collecte des échanges extra-communautaires est toujours réalisée à partir de l'ensemble des documents administratifs uniques (DAU).

Par ailleurs, compte tenu de leur spécificité, **l'évolution du nombre d'opérateurs étrangers « non-résidents » est précisée en complément de celle, habituelle, du nombre d'opérateurs à l'exportation**. En effet, au vu de leur catégorie juridique, ces opérateurs étrangers n'ont aucune activité industrielle ou commerciale sur le territoire national. Leur démographie, notamment ces 5 dernières années, est donc davantage susceptible d'être influencée par des évolutions réglementaires que par l'activité économique nationale. La comparaison des nombres de sociétés « résidentes » et « non-résidentes » permet donc d'enrichir l'analyse de la statistique des nombres d'opérateurs à l'exportation.

Enfin, une autre évolution est apportée à la méthodologie de dénombrement d'opérateurs à l'exportation. **Les échanges sur le territoire monégasque qui jusqu'alors faisaient partie de cette statistique n'y sont plus comptabilisés** depuis 2022. En effet, afin de les rendre plus comparables à l'activité économique en France, les statistiques des nombres d'opérateurs à l'exportation sont dorénavant limitées au seul territoire économique français tel que défini par l'Insee, c'est-à-dire se limitant à l'hexagone et aux départements-régions d'outre-mer. Ainsi, les échanges extérieurs de biens se déroulant en principauté de Monaco sont exclus de ces statistiques, bien que le territoire fasse partie du territoire douanier de la France. Cette modification du champ géographique –réalisée rétrospectivement sur le passé jusqu'en 2015– n'a toutefois qu'un impact très limité sur cette statistique, le nombre d'opérateurs monégasques n'excédant pas les 300 sur un an entre 1993 et 2014.

Les tableaux présents dans ce bilan sont téléchargeables depuis :

https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Data-Publi-An-Exportateurs_A2025.xlsx

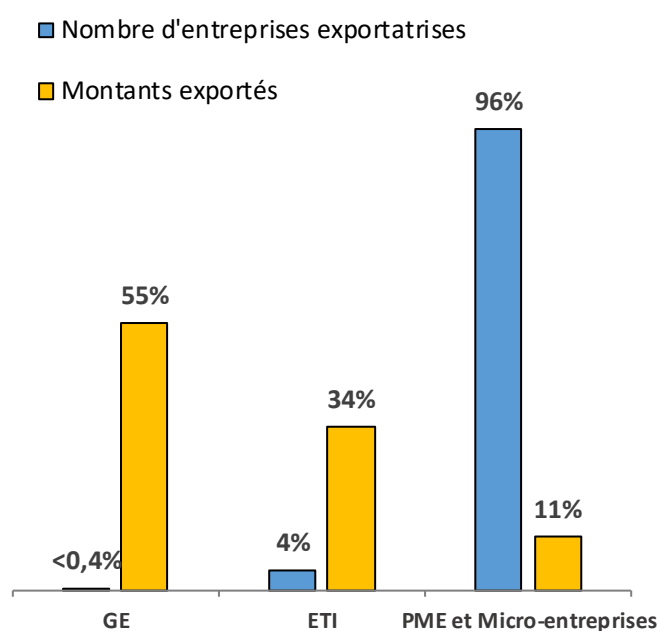
Analyse par taille des entreprises exportatrices

L'analyse par taille d'entreprise ci-après se base sur la **définition de l'entreprise au sens économique**, telle que décrite par la loi de modernisation de l'économie de 2008 (encadré 2).

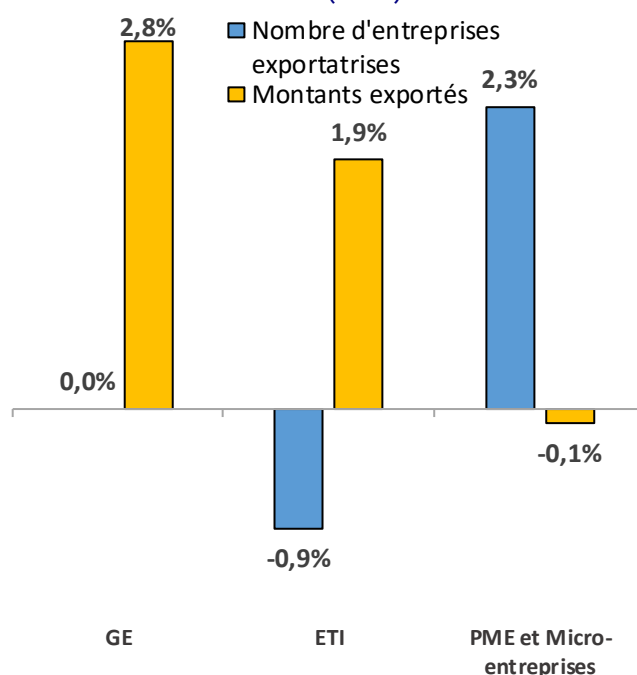
Minoritaires en nombre, les grandes entreprises réalisent plus de la moitié des exportations

Bien que les grandes entreprises (GE ; encadré 2) représentent moins de 0,4 % du nombre total d'entreprises exportatrices, elles effectuent 55 % des exportations de biens en 2025 (figure 6), comme en 2024. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) représentent 4 % des exportateurs et exportent 34 % des montants. À l'inverse, les PME et microentreprises qui représentent 96 % des entreprises exportatrices, ne réalisent que 11 % des ventes à l'étranger.

6. RÉPARTITION EN 2025 DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES ET DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE (EN %)



7. TAUX D'ÉVOLUTION EN 2025 DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES ET DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE (EN %)



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Le nombre d'exportateurs diminue pour les entreprises de taille intermédiaire, tandis qu'il augmente pour les PME et microentreprises

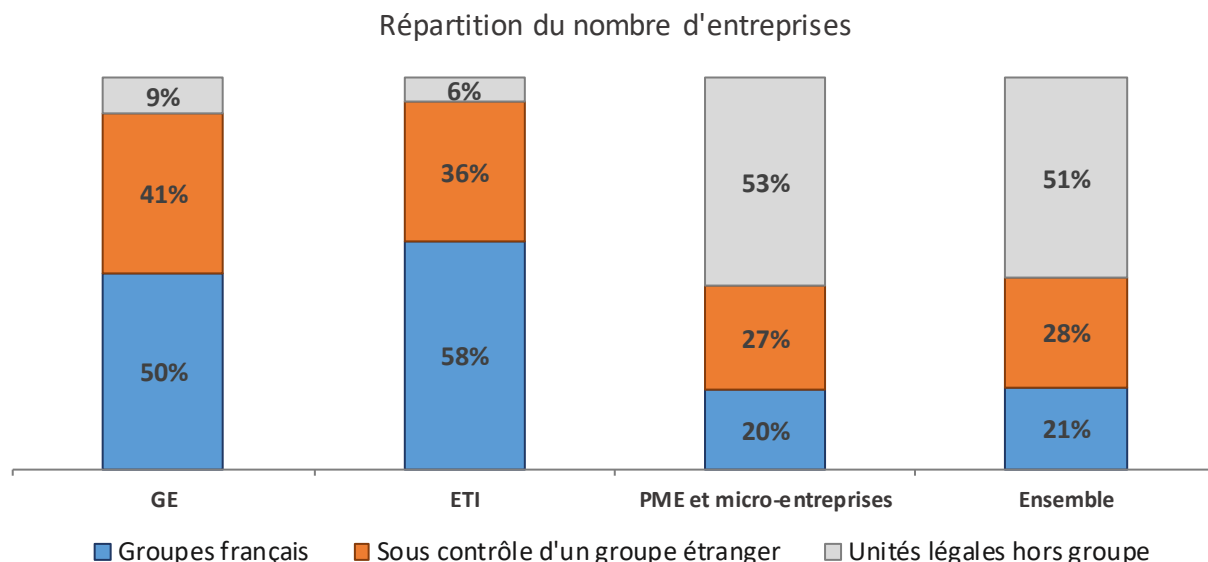
Le nombre de GE est stable en 2025, celui des PME et microentreprises augmente de 2,3 % (catégorie dans laquelle se situent les opérateurs non-résidents) alors que celui des ETI baisse de 0,9 % (figure 7).

En valeur, le montant des exportations des GE est en hausse de 2,8 %, et celui des ETI de 1,9 %. Quant aux exportations des PME et microentreprises, elles baissent de 0,1 %.

Le poids des filiales étrangères dans le commerce extérieur français reste important en 2025

En 2025, les entreprises exportatrices sous contrôle d'un groupe étranger représentent un peu plus du quart (28 %) de l'ensemble des entreprises exportatrices. Cette proportion est très variable selon la catégorie d'entreprises. De 41 % pour les GE et de 36 % pour les ETI exportatrices, elle se situe à 27 % pour les PME et microentreprises (figure 8).

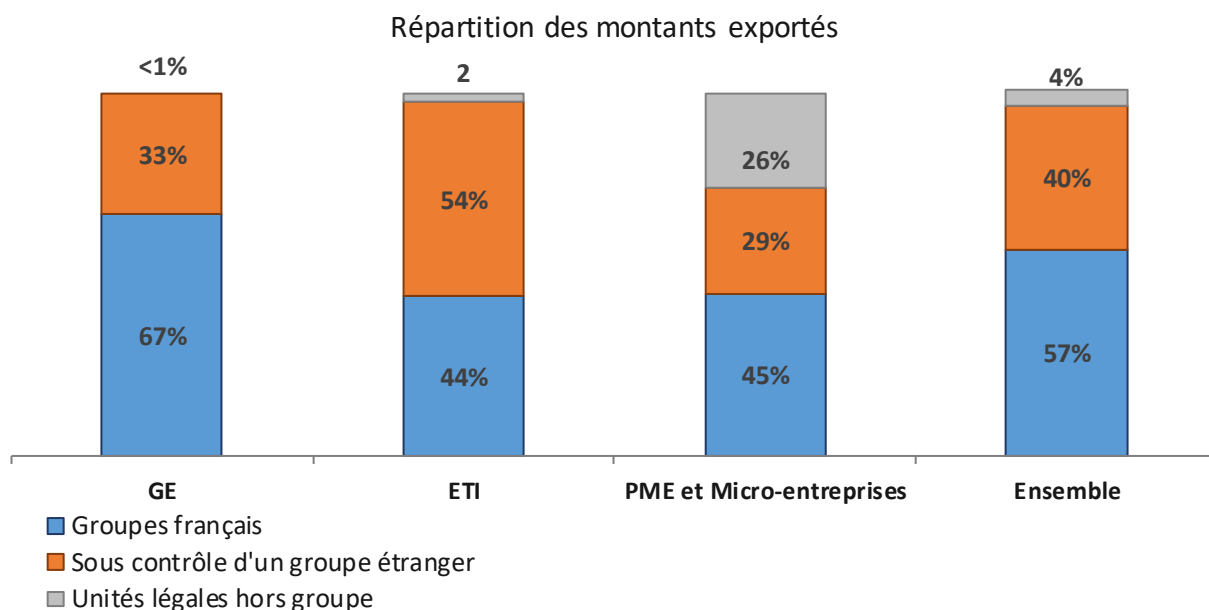
8. RÉPARTITION DES ENTREPRISES EXPORTATRICES SELON LEUR CATÉGORIE ET LE TYPE DE CONTRÔLE EN 2025



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés), Insee (liaisons financières, le répertoire français sur les groupes) pour le type de contrôle.

En revanche, ces entreprises sous contrôle étranger ont des flux importants et représentent 40 % des montants d'exportations de la France en 2025. Cette proportion varie elle aussi selon la catégorie d'entreprises : de 29 % pour les PME et microentreprises, elle s'élève à 33 % du montant à l'exportation des GE et à 54 % de celui des ETI (figure 9).

9. RÉPARTITION DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET TYPE DE CONTRÔLE, EN 2025



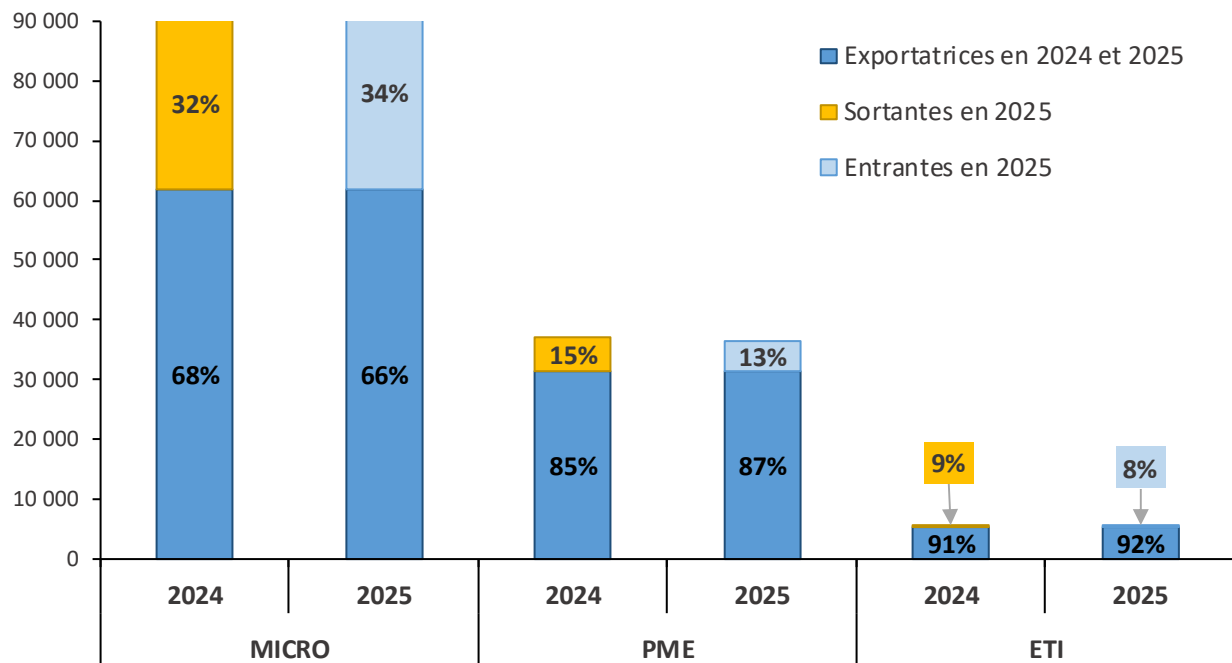
Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés), Insee (liaisons financières, le répertoire français sur les groupes) pour le type de contrôle.

Un renouvellement toujours très important des microentreprises

Le renouvellement des opérateurs à l'exportation est particulièrement important pour les microentreprises. Les « sortantes » représentent, en 2025, 32 % du nombre des microentreprises ayant exporté en 2024 ; les « entrantes » en 2025 représentent 34 % des microentreprises exportant en 2025 (figure 10).

En comparaison, au sein des PME ces proportions sont bien moindres (15 % de « sortantes » et 13 % d'« entrantes ») ; et elles le sont encore moins pour les ETI (9 % de « sortantes » et 8 % d'« entrantes »). Au total, sur l'ensemble des catégories, si les entreprises « entrantes » en 2025 représentent 28 % des entreprises exportatrices, elles ne réalisent que 0,5 % des montants exportés sur l'année ; les entreprises « sortantes » représentaient 26 % des entreprises exportatrices en 2024 et 0,6 % des montants exportés de cette année.

10. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « SORTANTES » PAR CATÉGORIE

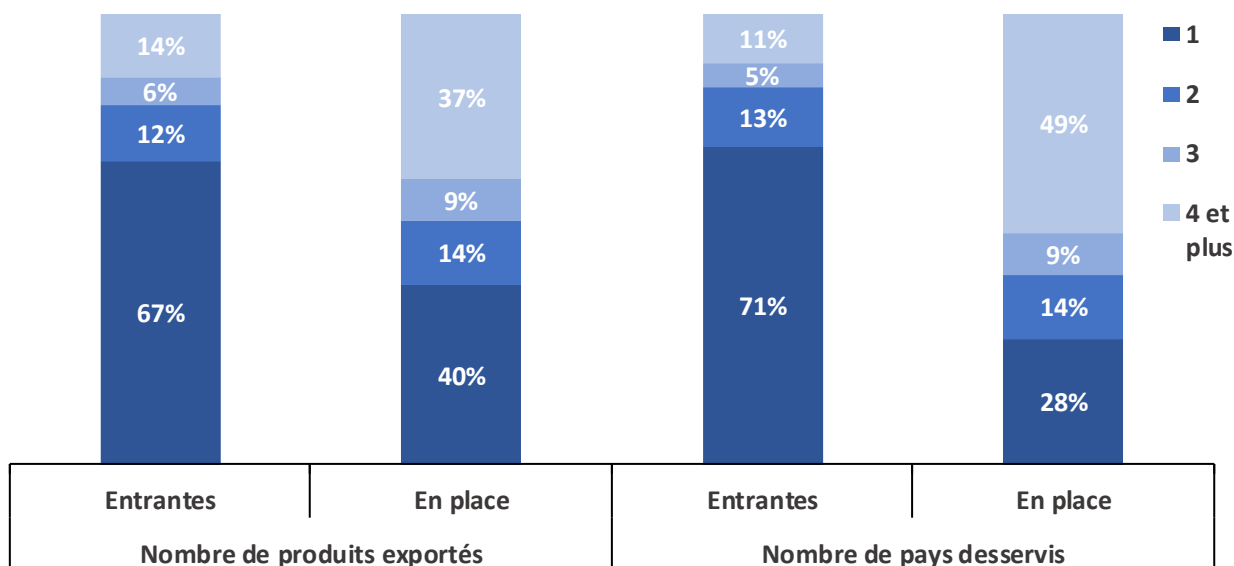


Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Des entreprises « entrantes » spécialisées

La grande majorité des entreprises « entrantes » en 2025 sont très peu diversifiées en termes de type de produit exporté (selon la nomenclature A129)⁴, et de pays d'exportation. Ainsi 67 % des entreprises « entrantes » n'exportent qu'un seul type de produit contre 40 % des entreprises « en place » (c'est-à-dire qui ont déjà exporté l'année précédente), et 71 % des « entrantes » n'exportent que vers un seul pays tandis que seulement 28 % des entreprises « en place » sont dans ce cas.

11. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « EN PLACE » SELON LE NOMBRE DE PRODUITS⁴ EXPORTÉS ET SELON LE NOMBRE DE PAYS DE DESTINATION



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

FOCUS : Après un recul au cours de la première moitié de l'année, le nombre d'entreprises exportant vers les États-Unis rebondit nettement

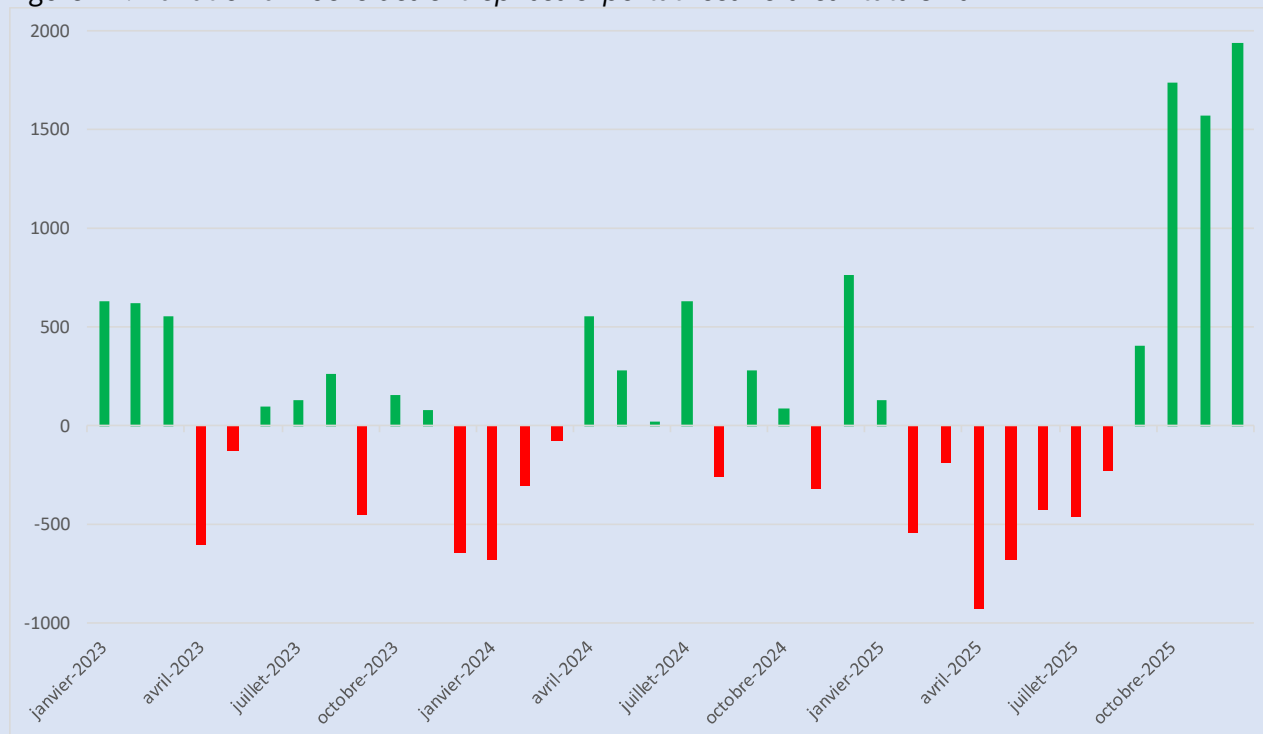
Le 2 avril 2025, de nouveaux droits de douane ont été annoncés par le président américain. Des droits de douane dits « réciproques » d'un minimum de 10 % avec l'ensemble des pays du monde ont été instaurés, assortis de taux bien plus élevés pour une soixantaine de nations présentant un excédent commercial avec les États-Unis. Entre décembre 2024 et avril 2025, le niveau moyen des droits de douane américains est passé de 2,5 % à 25 % (source : [axios.com](https://www.axios.com)), un niveau inédit depuis plus d'un siècle. Pour les entreprises françaises, ce nouveau contexte tarifaire a engendré un choc d'incertitude immédiat, pesant sur les décisions d'export vers ce marché. Pourtant, malgré ces difficultés, la présence à l'exportation des entreprises sur le marché américain semble résister : sur l'ensemble de l'année, le nombre d'entreprises exportant vers les États-Unis continue sa progression.

⁴ À compter du bilan portant sur l'année 2022, suite au changement méthodologique d'estimation des biens exportés, une famille de produit correspond dorénavant à un poste du niveau A129 de la nomenclature agrégée. Dans les publications précédentes, cette répartition était calculée à partir de la Nomenclature Combinée à 8 chiffres (voir Encadré 1).

Entre février et août 2025, le nombre d'entreprises exportant vers les États-Unis a régressé par rapport à la même période en 2024 (cf. figure 12). Il s'agit de la plus longue et la plus forte période de baisse du nombre d'entreprises exportant vers les États-Unis depuis 2023, avec un pic de 900 entreprises en moins en avril 2025 par rapport à avril 2024, et un recul moyen mensuel de 350 entreprises en moins par rapport à la même période en 2024. Cette baisse est portée par les entreprises exposées à plus de 25 % aux États-Unis (c'est-à-dire dont les exportations vers les États-Unis représentent plus de 25% de l'ensemble de leurs exportations), le nombre d'entreprises exposées à moins de 25 % étant quasi-stable entre février et août 2025.

Un retournement de tendance s'est opéré entre septembre et décembre 2025, avec des hausses historiques de plus de 1 500 entreprises supplémentaires en octobre, novembre et décembre 2025 par rapport aux mêmes mois de 2024, qui s'observent pour tous les niveaux d'exposition au marché américain, mais qui est portée pour plus de moitié par les entreprises dépendantes à moins de 25 % des États-Unis.

Figure 12 : Variation annuelle des entreprises exportatrices vers les États-Unis



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Champ : entreprises résidentes et non-résidentes.

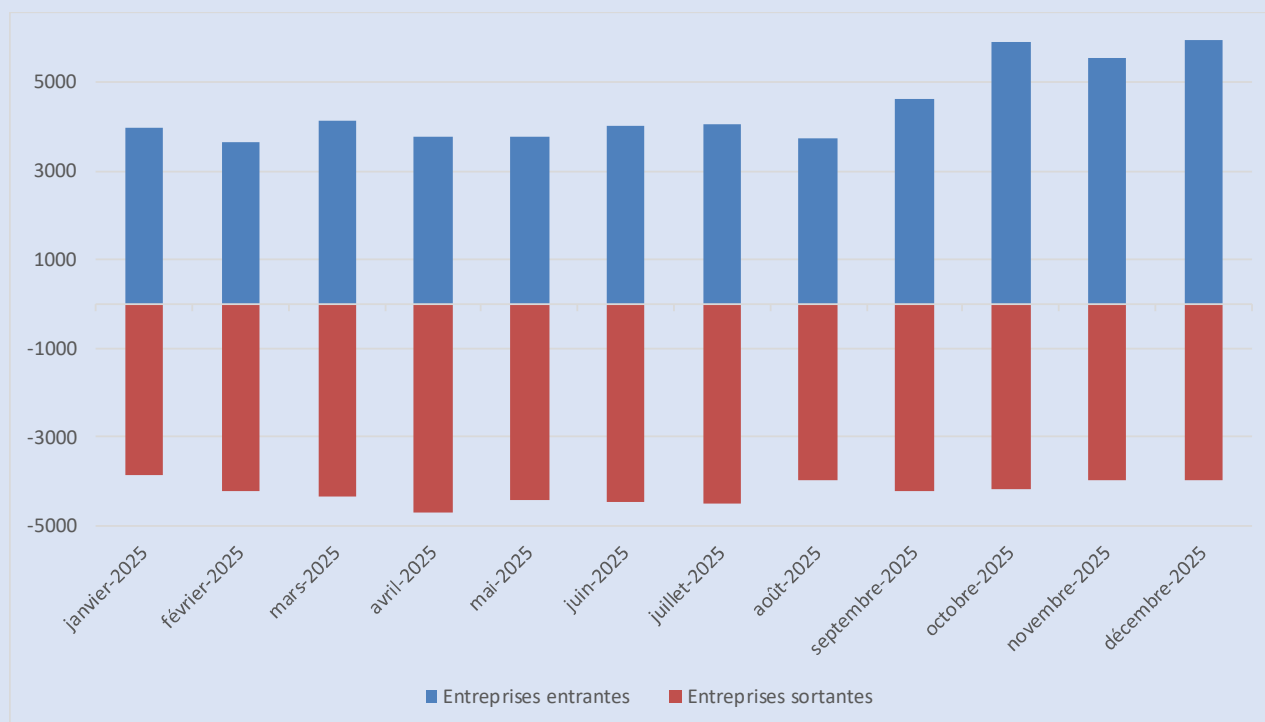
Note de lecture : en novembre 2025, le nombre d'entreprises exportant vers les États-Unis a augmenté de 1571 par rapport à novembre 2024.

Une sortie du marché américain en milieu d'année et une reprise des entrées en fin d'année

La dynamique négative de février à août 2025 est due à une augmentation du nombre d'entreprises « sortantes », c'est-à-dire aux entreprises ayant réalisé au moins une exportation vers les États-Unis dans les 12 mois précédant le mois en cours, mais pas dans le mois en cours. Le nombre d'entreprises sortantes a atteint un pic de 4 700 entreprises en avril 2025, contre 3 800 entreprises sortantes en janvier 2025 (figure 13).

A l'inverse, la reprise de la hausse du nombre d'entreprises à partir de septembre 2025 est due à la progression du nombre d'entreprises « entrantes », c'est-à-dire des entreprises n'ayant réalisé aucune exportation vers les États-Unis dans les 12 mois précédant le mois en cours, et ayant réalisé au moins une exportation le mois en cours. En effet, après avoir atteint un point bas sur l'année en août 2025 avec 3 700 entreprises entrantes, le nombre d'entreprises entrantes a augmenté à 4 600 en septembre puis à 5 900 en octobre pour se stabiliser, entraînant ainsi la hausse du nombre d'entreprises exportatrices vers les États-Unis.

Figure 13 : Entreprises entrantes et sortantes vers les Etats-Unis



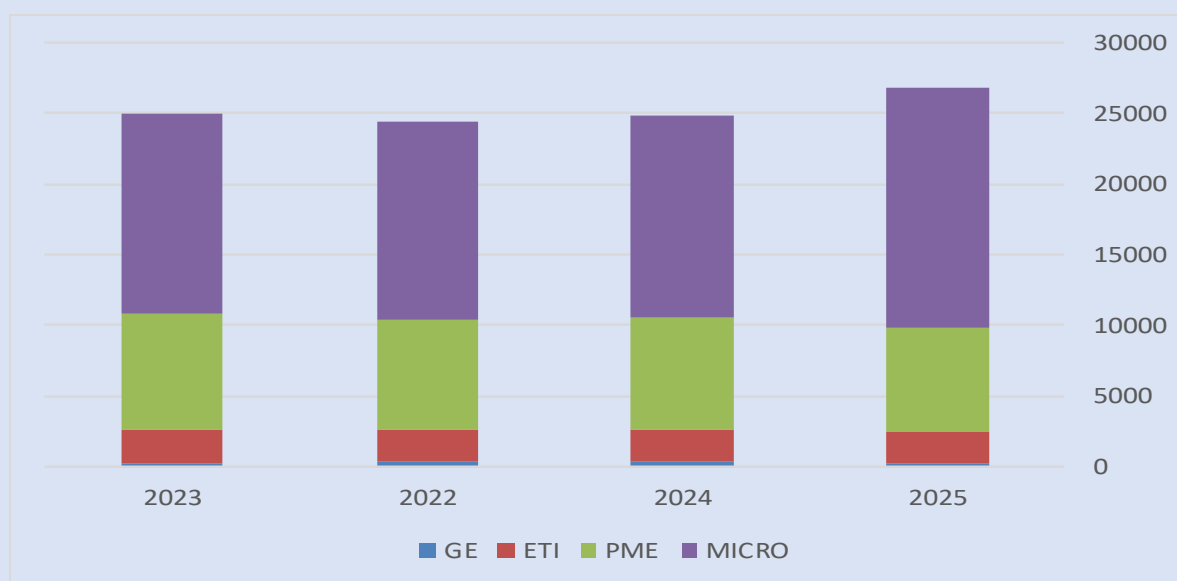
Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Champ : entreprises résidentes et non-résidentes.

Note de lecture : en décembre 2025 5 900 entreprises sont entrantes, et 3 980 sont sortantes.

Il en découle que le nombre d'entreprises exportant vers les États-Unis en 2025 est à son plus haut historique de 26 900 entreprises, soit 1 800 de plus qu'en 2024 (figure 14). Cette hausse s'explique presque uniquement par celle des microentreprises indépendantes françaises, exposées à moins de 25 % aux États-Unis. A l'inverse, le nombre d'entreprises très exposées aux États-Unis, soit les entreprises exposées à plus de 75 %, est en baisse, avec une diminution plus marquée pour les PME.

Figure 14 : Nombre d'entreprises exportatrices par catégorie d'entreprise



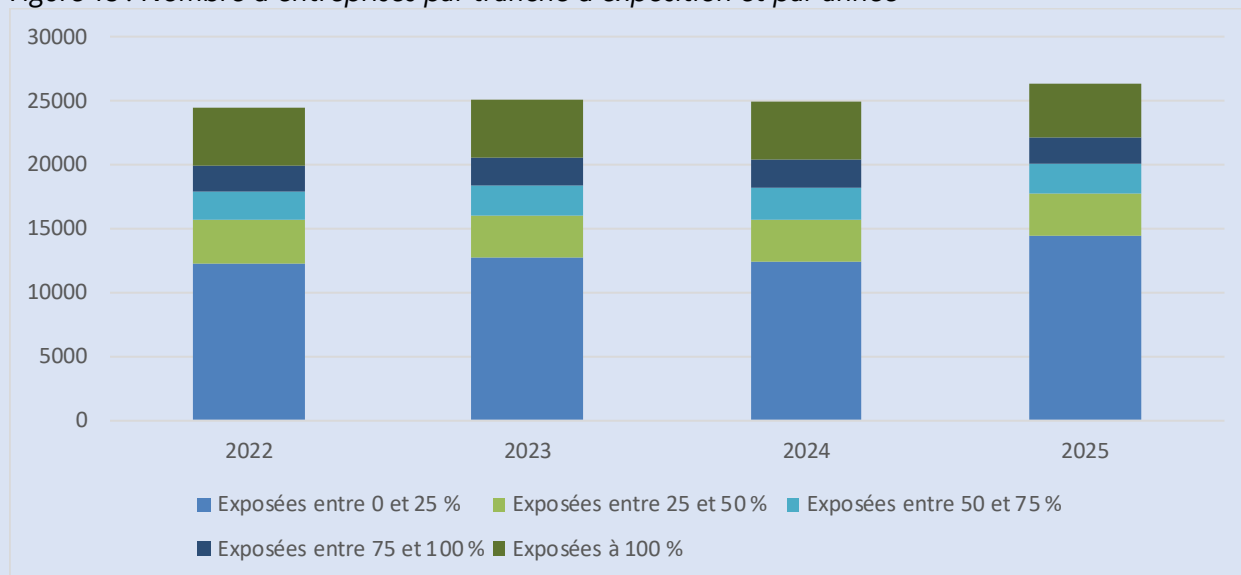
Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Champ : entreprises résidentes et non-résidentes.

Note de lecture : En 2025, environ 17 000 micro-entreprises ont exporté vers les États-Unis.

Par tranches de taux d'exposition aux États-Unis, la seule catégorie qui progresse en nombre est celle des entreprises exposées à moins de 25 % aux États-Unis, qui passe de 12 400 entreprises en 2024 à 14 400 en 2025 (figure 15). Le nombre d'entreprises des autres tranches d'exposition est en légère baisse.

Figure 15 : Nombre d'entreprises par tranche d'exposition et par année



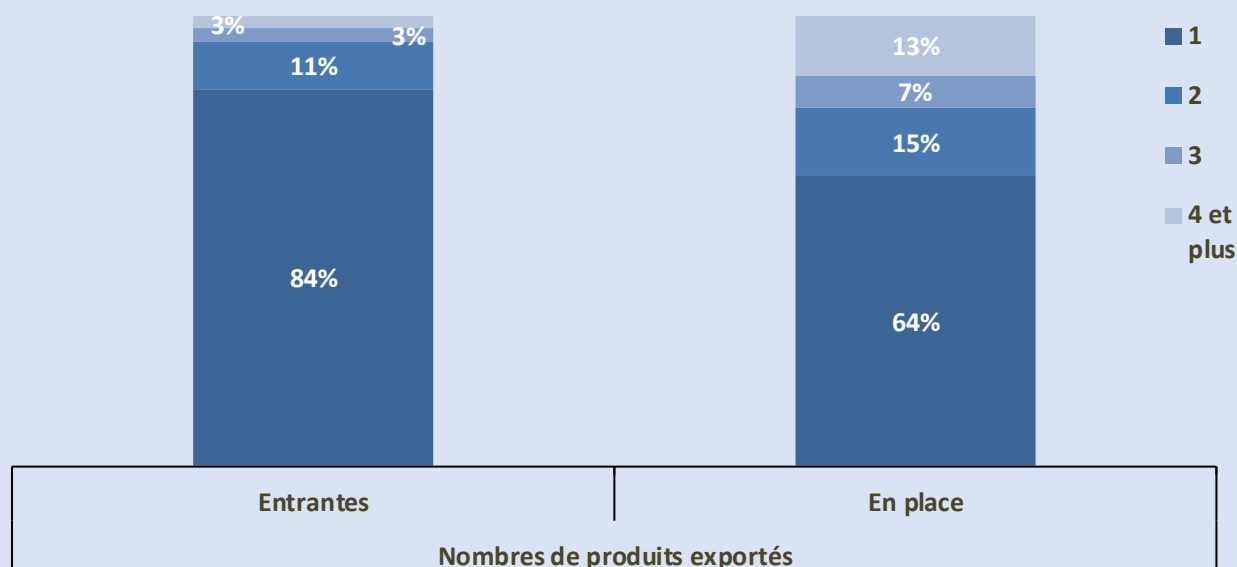
Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)

Champ : entreprises résidentes et non-résidentes.

Note de lecture : En 2025, environ 14 000 entreprises étaient exposées à moins de 25 % aux États-Unis.

Les entreprises exportant vers les États-Unis sont moins diversifiées en termes de produits exportés (appréhendés par la nomenclature au niveau A129) que l'ensemble des entreprises exportatrices (figures 11 et 16) avec 64 % des entreprises en place qui exportent un seul produit contre 40 % pour l'ensemble des entreprises, et 84 % des « entrantes » en 2025 vers les États-Unis contre 67 % pour l'ensemble. Les entreprises exportant au moins 4 produits représentent seulement 13 % des entreprises en place vers les États-Unis contre 37 % de l'ensemble, et 3 % des entrantes vers les États-Unis contre 14 % de l'ensemble. Comme pour l'ensemble des entreprises exportatrices, les entreprises entrantes vers les États-Unis sont moins diversifiées que les entreprises en place.

Figure 16 : Répartition du nombre d'entreprises exportatrices « entrantes » et « en place » vers les États-Unis selon le nombre de produits exportés



Source : DGDDI/DSECE (y compris matériel militaire et estimation des opérateurs non enquêtés)
 Champ : entreprises résidentes et non-résidentes.

La progression du nombre d'entreprises exportatrices vers les États-Unis peut sembler paradoxale alors que les exportations de la France vers les États-Unis ont été stables entre 2024 et 2025. Les exportations ont même baissé de 5 % hors aéronautique. La concentration de la hausse du nombre d'entreprises exportatrices vers les États-Unis parmi les microentreprises moins exposées au marché américain peut contribuer à expliquer ce paradoxe entre une contraction des flux et une progression du nombre d'entreprises exportatrices. L'analyse se poursuivra dans les prochains mois afin d'observer ces évolutions avec plus de recul.